

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



FUTSAL : LES AUXERROISES CHAMPIONNES DE L'YONNE !

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE



Partenaires



L'YONNE
RÉPUBLICAINE



Le jeudi 31 janvier s'est déroulée la finale de la Coupe de l'Yonne Futsal Séniors au gymnase Serge Mésonès à Auxerre entre les équipes de Champs, Migennes et Monéteau.

Page 7

« Le District, c'est
VOUS ! »

Sommaire

Informations	Pages 1 à 3
Actualités	Pages 4 à 9
Procès-Verbaux	Pages 10 à 16



PLANNING DES FORMATIONS 2018/2019



Le calendrier des formations de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a été établi pour la saison 2018/2019. Dans ce document, retrouvez l'ensemble des dates de formations Éducateurs et Dirigeants.

[Planning \(MAJ 14.01.19\)](#)

MESSAGERIE OFFICIELLE : CHANGEMENT D'HÉBERGEUR

A l'attention des clubs ; arbitres et délégués régionaux

Depuis 2017, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football s'est dotée d'un espace d'hébergement chez Microsoft afin de permettre à l'ensemble de ses clubs, arbitres et délégués d'avoir une messagerie officielle avec comme dénomination commune « **lbfc-foot.fr** ».



Cet hébergement Microsoft devenant payant mi-février 2019, la Ligue a décidé de migrer l'ensemble de ses comptes de messagerie vers l'hébergeur gratuit proposé par Google : G Suite.

De ce fait, une opération de migration de toutes les adresses « **lbfc-foot.fr** », effectuée par notre prestataire EFFITECK, sera réalisée dans les jours à venir. Pour l'heure, vous pouvez toujours vous connecter à votre messagerie via le portail Microsoft.

Nous vous tiendrons rapidement informés des éléments importants quant aux nouvelles procédures de connexion :

- Date de fermeture de l'accès Microsoft
- Lien du nouveau portail d'accès Google et date de mise en service
- Nouveau Mot de Passe pour accéder à votre boîte mail via l'hébergeur Google
- Procédure de connexion de votre nouvel accès mail sur téléphone et tablette

Quelques points essentiels concernant cette migration

- Votre adresse mail restera inchangée, seul un nouveau mot de passe temporaire vous sera communiqué pour accéder à votre boîte de messagerie via Google (mot de passe que vous devrez changer lors de votre première connexion).
- Un laps de temps durant la migration vous permettra d'accéder à vos mails par la plateforme Microsoft ET Google. Les mails reçus durant cette période seront créés en doublon sur les deux plateformes
- La migration comprendra le transfert de vos anciens e-mails et de vos contacts. Ce transfert se fera progressivement.

JOURNÉE DÉTECTIONS DE L'AJA-STADE

ET SI TOI AUSSI TU CHAUSSAIS
LES CRAMPONS ?



Viens aux journées détections de l'AJA Stade

Séniors : les 8 et 18 mai

Jeunes (2002 à 2004) : le 10 avril

Sport études : le 30 avril

Contact : m.meli@aja.fr ou 03.86.72.32.32



« Chausse les crampons et intègre l'**AJA** Stade !

LES DATES DES DÉTECTIONS POUR LES FÉMININES VIENNENT DE TOMBER.

Pour les séniors : les 8 et 18 mai

Pour les jeunes nées entre 2002 et 2004 : le 10 avril

Pour le sport études : le 30 avril

Pour vous inscrire aux détections, vous devez prendre contact avec [Mathieu Méli](#) qui vous enverra une fiche d'inscription. »

SECTION SPORT ÉTUDES FÉMININES



Les inscriptions au concours d'entrée de la section sportive féminine de l'**AJA**-Stade sont ouvertes. Il vous suffit de [télécharger le dossier de candidature](#) et le renvoyer à l'adresse postale indiquée sur ce dernier.

Vous avez jusqu'au 10 avril pour envoyer votre candidature. Après étude du dossier, une réponse vous sera envoyée.

Le concours d'entrée s'effectuera le 30 avril 2019.

En présence de sportives de haut niveau et de professionnels du monde sportif

14
février
2019

17 h 00

LE SPORT AU FEMMININ

ENJEUX & PERSPECTIVES

Université de Bourgogne Franche-Comté

Site de Dijon

AMPHITHEATRE SCELLE



FUTSAL : LES AUXERROISES CHAMPIONNES DE L'YONNE !



Les féminines séniors ont effectué ce dimanche 3 février la finale de la Coupe de l'Yonne Futsal au gymnase de TOUCY !

Après un accueil toujours aussi chaleureux et convivial de la part de Francette GAUFILLEE, les équipes d'Avallon Vauban FC, du FC Champigny, de l'entente Courson/Appoigny/Stade, de St Denis Les Sens et du Stade Auxerrois (1, 2 et à 8) ont pu prendre place sur le terrain pour s'échauffer et revoir les règles essentielles transmises par Aurélien et Julien, arbitres. Les Dionysiennes ont donné le coup d'envoi de la matinée face aux féminines du FC Champigny... Les 6 équipes ont joué par rotation des petits matchs de 14 minutes permettant de déterminer le classement final...

- 1. Stade Auxerre 1**
- 2. Stade Auxerre 2**
- 3. St Denis Les Sens**
- 4. Courson/Appoigny/Stade**
- 5. Champigny**
- 6. Avallon Vauban FC**



L'équipe première du Stade Auxerrois, évoluant en R2F, a donc obtenu hier son billet pour la finale régionale, qui se déroulera le 9 février à DIJON !

Florence BRUNET, Présidente de la commission de féminisation du District de l'Yonne, est intervenu pour féliciter l'ensemble des joueuses et les informer de la Journée de la Femme, organisée le 2 mars... La matinée s'est terminée par la remise des récompenses : Florence et Francette ont remis à chaque équipe un ballon futsal ainsi qu'une coupe aux équipes 1 et 2 du Stade Auxerrois.

Corps arbitral : Aurélien CHATON et Julien LAUNAY

Le District félicite les participantes et particulièrement les gagnantes Auxerroises...

Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations ainsi qu'à Francette, sans qui rien ne serait possible !

LES JEUNES AUXERROISES AUSSI, SONT CHAMPIONNES



Tout comme leurs aînées, les U18 Féminines ont effectué le week-end du 2 et 3 février la finale de la Coupe de l'Yonne Futsal.

En cette période hivernale, malheureusement propice aux annulations générales, la pratique du futsal est de rigueur pour nos jeunes (et moins jeunes !) licenciés... Chaque week-end sont organisés des plateaux et tours de coupes. Du côté des féminines, ce fut un week-end de finales ! Les U18F et Séniors F ont pu se rencontrer respectivement à AUXERRE (gymnase « Brazza ») et TOUCY. Entre Varennes/Tonnerre, Joigny, St Fargeau, Sens FC/Sens Eveil et Cerisiers/Malay, les U18 du stade Auxerrois ont su se démarquer et décrocher leur billet pour la finale régionale qui se déroulera le samedi 9 février prochain à DIJON !

*Le District de l'Yonne félicite toutes les équipes et particulièrement les gagnantes !
Remerciements aux municipalités pour le prêt des installations sportives.*

AUXERRE SPORTS, FOURNISSEUR OFFICIEL DU DISTRICT



C'est dans les locaux de la boutique située rue de Preully à Auxerre, qu'Éric BERRIER, gérant d'Auxerre Sports et Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football, ont conclu un partenariat liant les deux entités sur les 2 prochaines saisons.

AUXERRE SPORTS est bien connu des clubs icaunais pour son expertise dans l'équipement sportif et nombre d'entre eux lui font déjà confiance.

Revendeur agréé FFF pour le contrat de partenariat liant la Fédération à l'équipementier américain NIKE, c'est tout naturellement que le District de l'Yonne de Football poursuit sa collaboration avec AUXERRE SPORTS, mais aussi avec la Boutique ESTAMPE H&B (73 rue du Moulin du Président) dont Éric BERRIER est également le gérant. Spécialiste du flocage, de la sérigraphie et de l'impression quadri couleur, ESTAMPE H&B contribue à étoffer l'offre auprès du District et de ses clubs par des solutions innovantes sur les produits dérivés et la publicité par l'image.

Ils ont notre confiance, n'hésitez pas à les contacter !

AUXERRE SPORTS

22 rue de Preully à AUXERRE
03 86 52 02 74

ESTAMPE H&B

73 rue du Moulin du Président à Auxerre
03 86 48 28 28

LICENCIÉES, CETTE JOURNÉE EST POUR VOUS !



©Conseil départemental de l'Yonne / Photo Studio Xavier Morize

Les membres de la commission de féminisation du District se mobilisent pour une Journée de la Femme I-NOU-BLI-ABLE ! Avec un programme, comme l'an passé, haut en couleurs, nos licenciées vont être gâtées.

Elle aura lieu le samedi 2 mars 2019 à AUXERRE. Les dirigeantes étant à l'honneur la saison dernière, sont conviées cette année, les joueuses évoluant en séniors, les éducatrices et les arbitres. Nos convives seront accueillies par les membres de la commission, qui les conduiront vers leurs coéquipières d'une journée, pour échanger sur la féminisation dans le département. Un apéritif dinatoire clôturera ces groupes de travail et ouvrira la parole aux invités... Nos licenciées pourront alors recevoir leur place pour le match de l'équipe de France contre le JAPON le jeudi 4 avril au Stade Abbé Deschamps et terminer leur soirée par un spectacle ! La journée sera évidemment portée sur la Coupe du Monde, prestigieuse compétition féminine 2019...



Nous savons que ce sont les bénévoles qui font vivre un club, c'est pour cela qu'il est essentiel de les remercier et de les assurer de notre soutien.

BILLETTERIE COUPE DU MONDE



Le Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, France 2019 ouvrira, le lundi 4 Février prochain, sa commercialisation exclusive de places à l'unité pour tous les licenciés de la Fédération Française de Football. Cette période privilège sera active jusqu'au 4 Mars.

Dès le 4 Février, une période de vente exclusive destinée à la famille du football sera ouverte pour les matches de la Coupe du monde féminine de la FIFA, France 2019, qui se déroulera du 7 juin au 7 juillet prochains à Grenoble, Le Havre, Lyon,

Montpellier, Nice, Paris, Rennes, Reims et Valenciennes.

Les licenciés de la FFF souhaitant en bénéficier peuvent commander leurs places pour le Mondial à tarif réduit et profiter de réductions sur les prix grand public (remise déjà incluse sur le Bon de Commande).

A compter du 4 Février, Clubs, Districts et licenciés devront faire parvenir leurs bons de commande ci-dessous à la Ligue (lcane@lbfc.fff.fr).

Afin d'être certain de profiter de ces offres, il est préférable de commander avant le 4 Mars, date de l'ouverture de la billetterie « vente à l'unité » au grand public. Passé cette date, il sera toujours possible de bénéficier des tarifs préférentiels, mais sous réserve des places disponibles. Comme pour les Packs, le Comité d'Organisation fonctionnera sur la base du premier arrivé, premier servi.

Informations importantes

La vente de packs en octobre et la période carte VISA en décembre ayant connu un franc succès, nous vous remercions de bien prendre en compte les informations ci-dessous :

- A l'heure actuelle, aucune place n'est disponible pour les matches à Lyon.
- Aucune place de catégorie 4 n'est disponible pour le match d'ouverture et pour le match équipe de France à Rennes.

Nous vous tiendrons informés prochainement des éventuelles disponibilités pour ces rencontres.

[Bon de Commande - Grenoble](#)
[Bon de Commande - Le Havre](#)
[Bon de Commande - Montpellier](#)
[Bon de Commande - Nice](#)
[Bon de Commande - Paris](#)
[Bon de Commande - Reims](#)
[Bon de Commande - Rennes](#)
[Bon de Commande - Valenciennes](#)

PV 205 CDA 22 (2)

COMMISSION D'ARBITRAGE

Résultat de l'examen d'arbitrage du 26 janvier 2019

Membres présents : ALMI - CHANUDET – CHATON – GUIDOU - MOREL

Candidates arbitres admis :

- Mme LAZZAROTTI Liona – NEUVY SAUTOUR
- Mme PERCHE Anne – CHENY
- Mme ABIDI SAAD Mounia – AVALLON CO
- Mme PERRIER Emilie – AVALLON CO

Candidate arbitre auxiliaire admise :

- Mme LAPIE Amélie – CHENY

Candidates ayant échoué :

- Mme SIMON Valérie – AVALLON CO
- Mme ALLARD BENHEMMOU Donia – AUXERRE STADE
- Mme AMADO Christine – ST GEORGES

L'examen de rattrapage se déroulera le 31 janvier à 19h00 au siège du District de l'Yonne à AUXERRE.

Le Président de la CDA

Stéphane MOREL

Le Secrétaire de la CDA

Steve RIVIERE

Résultat de l'examen d'arbitrage du 31 janvier 2019

Membres présents : MM CHANUDET - MOREL

Candidates arbitres admises :

- Mme SIMON Valérie – AVALLON CO
- Mme ALLARD BENHEMMOU Donia – AUXERRE STADE
- Mme AMADO Christine – ST GEORGES

Le Président de la CDA

Stéphane MOREL

Le Secrétaire de la CDA

Steve RIVIERE

**COMMISSION STATUTS,
RÈGLEMENTS ET
OBLIGATIONS DES CLUBS**

Réunion du 5 février 2019

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

1. Statut et Règlements

Présents : M Sabatier – Mme Fontaine – MM Montagne – Trinquesse – Anastasio

1.1 Statut des Educateurs

Courriel du club de St Bris le Vineux – rectificatif au PV 161 St Regl 12 – annulation de l'amende de 30 € pour absence diplômé sur le banc de touche (match remis)

Courriel du club de Toucy : situation de M Tristan MORIN, éducateur en charge de l'équipe D1

La commission

- prend note du courriel de M Tristan MORIN précisant ne pouvant s'inscrire au module CFF3 seniors pour la session des 9 et 16 février dans l'Yonne pour raison professionnelle et ayant fait la démarche de s'inscrire à la session des 19 et 26 janvier dans la Nièvre, module annulé pour faute de participants
- précise que le club de Toucy ne rentre pas dans le cadre des clubs accédant et que l'amende sera maintenue jusqu'à ce que le club se mette en règle vis-à-vis du statut des éducateurs.

2. Statut de l'arbitrage

Présents : M Sabatier – Mme Fontaine – MM Almi – Chaton – Rivière – Montagne – Trinquesse

Changements de club

Situation de M HERVY Xavier

La commission,

- prend note de la demande de mutation pour le club de CHEVANNES introduite en date du 17 10 2018
- vu les articles 26 , 30 et 33 du statut de l'arbitrage
- attendu que la licence de Mr HERVY Xavier est enregistrée en date du 17 octobre 2018,
- attendu que la date limite d'enregistrement pour le renouvellement des licences arbitres est au 31 août 2018,
- lui accorde une licence arbitre 2018/2019 pour le club de Chevannes avec rattachement en 2021/2022 sous réserve d'arbitrage.
- considérant que M HERVY Xavier n'a pas renouvelé sa licence arbitre saison 2017-2018
- précise que le club du FC Champs sur Yonne (club formateur) ne pourra pas comptabiliser Mr HERVY Xavier pour la saison 2018/2019.

2.1 Statut de l'arbitrage

La commission procède à l'examen de la situation au 31 janvier de la saison en cours des clubs du district vis-à-vis de leurs obligations. Les clubs en infraction sont sanctionnés conformément au statut de l'arbitrage dont les principaux articles sont rappelés ci-après.

Article 46

Les sanctions financières sont les suivantes :

1^{ère} saison d'infraction et par arbitre manquant :

- Championnat départemental 1 120 €
- Autre championnat départemental, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : liberté est laissée aux comités directeurs des ligues de fixer le montant, soit 50 €

(barème des droits financiers et amendes du district de l'Yonne – article 9)

2^{ème} saison d'infraction : amendes doublées

3^{ème} saison d'infraction : amendes triplées

4^{ème} saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier. Au 1^{er} juin, les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

Article 47

1) En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1 :

- a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le futsal et de deux unités pour le football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison
- b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en deuxième année d'infraction, la saison suivante le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le futsal et de quatre unités pour le football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison
- c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, la saison suivante le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalent au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » en application des dispositions de l'article 165 des RG.

- 2) En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en 3^{ème} année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du §1 ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.
- 3) La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés, ne s'applique qu'à l'équipe sénior hiérarchiquement la plus élevée.
La sanction de non accession ne s'applique qu'à une équipe sénior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée.

[..]

- 5) Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées
 - a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison
 - b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

Article 48

[..] La situation des clubs est examinée deux fois par saison, d'abord au 31 janvier de chaque année pour vérifier que les clubs disposent du nombre d'arbitre requis.

Le candidat ayant réussi la théorie avant le 31 janvier est considéré comme couvrant son club à l'examen de cette première situation

Puis la situation des clubs est revue au 15 juin de chaque année pour vérifier que chaque arbitre a bien effectué le nombre minimal de matchs requis pour couvrir son club. Cette mesure est valable pour les arbitres renouvelant et nouveaux.

En fonction de deux examens de situation ci-dessus, les sanctions énumérées aux articles 46 et 47 sont applicables.

Article 49

Avant le 28 février de la saison en cours, les ligues ou les districts publient la liste des clubs non en règle au 31 janvier en indiquant d'une part le détail des amendes infligées, d'autre part les sanctions sportives mentionnées à l'article 47 ci-dessus.

Ces mêmes sanctions sportives sont applicables aux clubs qui se trouveraient en infraction avec le présent statut lors du deuxième examen de leur situation à la date du 15 juin.

Avant le 30 juin, il est procédé à une nouvelle et définitive publication des clubs en infraction.

2.2 Liste des clubs

Il a été tenu compte pour les clubs ne figurant pas sur cette liste, c'est-à-dire en règle au 31 janvier 2019, du nombre d'arbitres au 31 janvier 2019 ayant renouvelé avant le 1^{er} septembre 2018 au titre des clubs et des candidats arbitres ayant subi avec succès l'épreuve théorique.

Clubs	Situation	Saison d'infraction	Amende	Sanctions sportives
DEPARTEMENTAL 1				
CHEVANNES	Manque 2 arbitres dont 1 majeur	1 ^{ère} saison	240 €	2 mutations en moins saison 2019-2020
ST FARGEAU	Manque 1 arbitre	1 ^{ère} saison	120 €	2 mutations en moins saison 2019-2020
SENS RACING CLUB	Manque 2 arbitres dont 1 majeur	2 ^{ème} saison	480 €	4 mutations en moins saison 2019-2020
VINNEUF	Manque 2 arbitres dont 1 majeur	4 ^{ème} saison	960 €	Pas de mutations saison 2019-2020 Pas d'accession à l'issue de la saison 2018-2019
DEPARTEMENTAL 2				
CHARNY	Manque 1 arbitre	3 ^{ème} saison	150 €	Pas de mutations saison 2019-2020 Pas d'accession à l'issue de la saison 2018-2019
MALAY LE GRAND	Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année	100 €	4 mutations en moins saison 2019-2020
ST FLORENTIN PORTUGAIS	Manque 1 arbitre	3 ^{ème} année	150 €	Pas de mutations saison 2019-2020 Pas d'accession à l'issue de la saison 2018-2019
DEPARTEMENTAL 3				
ASQUINS	Manque 1 arbitre	4 ^{ème} année	200 €	Pas de mutations saison 2019-2020 Pas d'accession à l'issue de la saison 2018-2019
CHEMILLY	Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année	50 €	2 mutations en moins saison 2019-2020
GUILLOIN	Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année	100 €	4 mutations en moins saison 2019-2020

Clubs	Situation	Saison d'infraction	Amende	Sanctions sportives
LINDRY	Manque 1 arbitre	3 ^{ème} saison	150 €	Pas de mutations saison 2019-2020 Pas d'accession à l'issue de la saison 2018-2019
PERRIGNY	Manque 1 arbitre	2 ^{ème} saison	100 €	4 mutations en moins saison 2019-2020
ST VALERIEN EESV	Manque 1 arbitre	2 ^{ème} saison	100 €	4 mutations en moins saison 2019-2020
SENS EVEIL	Manque 1 arbitre	3 ^{ème} saison	150 €	Pas de mutations saison 2019-2020 Pas d'accession à l'issue de la saison 2018-2019
SEREIN AS	Manque 1 arbitre	2 ^{ème} saison	100 €	4 mutations en moins saison 2019-2020
SOUCY/THORIGNY	Manque 1 arbitre	1 ^{ère} saison	50 €	2 mutations en moins saison 2019-2020
VENOY	Manque 1 arbitre	5 ^{ème} saison	200 €	Pas de mutations saison 2019-2020 Pas d'accession à l'issue de la saison 2018-2019

3. Prochaines réunions

Commission statuts et règlements

- Mardi 26 février 2019 à 17 h 00

Commission statut de l'arbitrage

- Mardi 18 juin 2019 à 18 h 00

Le Président de commission

Patrick SABATIER

La secrétaire de commission

Catherine FONTAINE